

Conditions générales de vente (CGV)

Un langage en commun

Entreprise individuelle Marie-France MOGUEZ – N° SIREN 788 469 781

2^e édition – 05/01/2026

Valables jusqu'à leur prochaine actualisation

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des prestations proposées par Un langage en commun, à savoir :

- des cours de français langue étrangère (FLE),
- des séjours linguistiques en immersion, à destination de clients particuliers majeurs.

Les CGV sont consultables à tout moment sur le site www.unlangageencommun.fr. Elles s'appliquent dans leur version en vigueur au jour de la demande de devis.

Le terme « Apprenant » désigne toute personne physique contractant avec Un langage en commun. Le terme « prestation » désigne indifféremment un cours, une activité pédagogique ou un séjour en immersion.

2. Acceptation des CGV

Toute demande de devis ou d'inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV. Cette acceptation est formalisée par le biais du formulaire d'inscription en ligne, par coche de la case prévue à cet effet.

Une copie des CGV est transmise par courrier électronique à l'Apprenant. Une version traduite en anglais peut être fournie sur simple demande.

PARTIE I – COURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

3. Conditions d'inscription aux cours

Pour être valablement inscrit à un cours, l'Apprenant doit :

- être âgé d'au moins 18 ans au jour de l'inscription,
- accepter les présentes CGV,
- régler intégralement le montant de la prestation.

L'inscription devient définitive à réception du paiement.

4. Tarifs et paiement des cours

Les tarifs applicables sont ceux affichés sur le site www.unlangageencommun.fr au jour de l'inscription. Ils sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC).

Le paiement doit intervenir avant le premier cours. Les modes de paiement acceptés sont le virement bancaire et le paiement via Wise. Les éventuels frais bancaires sont à la charge de l'Apprenant.

5. Annulation des cours

5.1. Annulation à l'initiative de Un langage en commun

Toute annulation d'un cours à l'initiative de Un langage en commun entraîne, au choix de l'Apprenant :

- la reprogrammation du cours,
- ou le remboursement du cours concerné, au prorata.

5.2. Annulation à l'initiative de l'Apprenant

Toute prestation commencée est due dans son intégralité. Aucun remboursement ne pourra être exigé après le début des cours, sauf cas de force majeure dûment justifié.

6. Absences et retards

Les retards de l'Apprenant ne donnent lieu à aucun remboursement ni prolongation de séance.

Cours collectifs

Toute séance manquée par l'Apprenant n'est pas remboursée. Les supports pédagogiques de la séance pourront être transmis par voie électronique.

Cours individuels

Toute annulation doit être signalée au moins 24 heures à l'avance. À défaut, la séance est considérée comme due et ne donne lieu à aucun report ni remboursement.

7. Exclusion

Un langage en commun se réserve le droit d'exclure un Apprenant en cas de comportement incompatible avec le bon déroulement des cours (violence, propos discriminatoires, non-respect répété des règles pédagogiques ou relationnelles). Cette exclusion pourra intervenir sans remboursement, de manière proportionnée à la gravité des faits.

PARTIE II – SÉJOURS LINGUISTIQUES EN IMMERSION

8. Description de la prestation

Le séjour linguistique en immersion comprend, pour la durée définie dans le devis :

- 15 heures de cours de français langue étrangère,
- un hébergement chez l'hôte,
- le petit-déjeuner quotidien,
- un repas pris dans le cadre d'une activité pédagogique.

Ne sont pas inclus : les transports, les autres repas, les assurances personnelles, ainsi que toute prestation non expressément mentionnée dans le devis.

9. Tarifs et modalités de paiement des séjours

Le prix du séjour est global et forfaitaire. Il est indiqué dans le devis et comprend l'ensemble des prestations listées à l'article 8.

Un acompte de 30 % est exigé à la réservation. Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour. À défaut, Un langage en commun se réserve le droit d'annuler la réservation.

10. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée. En conséquence, aucun droit de rétractation ne peut être exercé pour les séjours en immersion.

11. Annulation du séjour

Toute annulation par l'Apprenant entraîne l'application des frais suivants :

- plus de 30 jours avant le début du séjour : remboursement de l'acompte,
 - entre 30 et 15 jours : acompte conservé,
 - moins de 15 jours avant le début du séjour ou en cas d'interruption du séjour : aucun remboursement.
-

12. Responsabilité

L'Apprenant est responsable de tout dommage matériel ou corporel causé durant le séjour. Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et rapatriement.

Tout comportement incompatible avec les règles de vie du lieu d'hébergement pourra entraîner une exclusion immédiate du séjour sans remboursement.

13. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement dû à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française.

DISPOSITIONS COMMUNES

14. Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques demeure la propriété exclusive de Un langage en commun. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation préalable est interdite.

15. Droit à l'image

Aucune image de l'Apprenant ou de la professeure ne pourra être utilisée sans autorisation écrite et spécifique préalable.

16. Données personnelles

Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur. L'Apprenant dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, qu'il peut exercer à l'adresse suivante : unlangageencommun@gmail.com.

17. Réclamation et règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Les CGV sont rédigées en langue française. En cas de traduction dans une autre langue, seule la version française fait foi.

En cas de litige, l'Apprenant est invité à privilégier une résolution amiable du différend. À défaut d'accord amiable, l'Apprenant pourra saisir le tribunal compétent conformément aux règles de droit commun applicables aux consommateurs.

18. Dispositions spécifiques aux apprenants résidant hors Union européenne

L'Apprenant résidant hors de l'Union européenne reconnaît être seul responsable de l'obtention des documents administratifs nécessaires à son entrée et à son séjour en France, notamment visa, autorisation de séjour, assurance et documents de voyage.

Un langage en commun n'intervient à aucun titre dans les démarches administratives auprès des autorités françaises ou étrangères. Le refus, le retard ou l'absence d'obtention d'un visa ou de tout autre document administratif ne constitue pas un motif d'annulation donnant lieu à remboursement.

Les paiements sont effectués exclusivement en euros. Les frais bancaires, de change ou de transfert international sont intégralement à la charge de l'Apprenant. Le paiement est réputé effectué à la date de réception effective des fonds par Un langage en commun.

Il appartient à l'Apprenant de souscrire, avant son arrivée en France, une assurance couvrant a minima les frais médicaux, la responsabilité civile et le rapatriement. L'absence d'assurance ne saurait engager la responsabilité de Un langage en commun.